

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 4

Artikel: Maniaques
Autor: J.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183175>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 23 janvier 1875.

Un petit orage, heureusement vite apaisé, vient d'éclater dans notre ciel communal.

Notre ville possède une école dite supérieure, destinée à certaines jeunes filles de bonne condition, à laquelle sont annexées des classes préparatoires. Celles-ci sont fréquentées par de petites fillettes, à qui l'on enseigne les éléments du langage, les premières règles du calcul et quelques notions des ouvrages du sexe.

Une commission du Conseil communal s'est demandé si ces classes préparatoires ne faisaient pas double emploi avec les écoles primaires, où l'on donne le même enseignement.

Evidemment, cette question intempestive frise le socialisme. Il s'est trouvé heureusement des gens qui ont vu clair et qui ont prouvé sans réplique qu'elle choque à la fois le bon sens, la démocratie et l'égalité bien entendue. Ces personnes ont démontré encore que nos écoles primaires ne valent rien du tout et qu'il est indispensable que les dits enfants de bonne condition fassent leur instruction élémentaire et apprennent à tricoter les bas dans des établissements spéciaux.

Grâce à l'évidence de cette démonstration, nous avons échappé à une crise dangereuse : l'ordre social est sauvé!

D'autres personnes prétendent, au contraire, que s'il est vrai que nos écoles primaires donnent des résultats médiocres, il serait bon de changer un tel état de choses; qu'un moyen efficace de les relever serait précisément d'en rendre la fréquentation obligatoire, jusqu'à un certain âge, à tous sans distinction; que cela étant, on verrait bientôt toutes les classes de la population s'y intéresser, ce qui ne manquerait pas de les élever promptement à un degré supérieur d'organisation; qu'ainsi chacun y gagnerait, le pauvre comme le riche, et que l'égalité n'y perdrait rien.

Ces personnes citent à ce propos plusieurs villes de la Suisse allemande, où l'école populaire n'est pas séparée, comme chez nous, par un abîme, des établissements supérieurs; où les différents degrés de l'enseignement font partie d'un tout harmonique. Elles estiment que c'est là une des principales causes de la réputation dont jouissent nos confédérés en fait d'instruction publique. Elles croient, enfin,

que c'est faire du bon socialisme que de réunir sur les bancs de l'école élémentaire tous les enfants sans distinction, plutôt que de les parquer en deux camps séparés dès leur plus bas âge.

Il nous a paru utile de résumer la discussion qui a eu lieu à Lausanne, à propos d'école et d'égalité, en l'an de grâce, de révision et de démocratie 1875.

Maniaques.

De toutes les misères qui affligent l'humanité, la folie est une des plus tristes. La vue d'un fou produit presque toujours sur nous une impression profonde, si profonde parfois que notre imagination en est troublée. Si les paroles incohérentes et les gestes désordonnés d'un aliéné nous font rire d'abord, comme tout ce qui est inattendu, la tristesse ne tarde pas à nous gagner, et la pitié remplit notre âme; ce sentiment est grand surtout lorsque nous sommes en présence d'une victime de nos lois ou de nos mœurs.

Il est cependant des fous qui nous font rire, aussi bon, aussi compatissant qu'on soit. J'en ai connu deux qui, après un songe, se sont réveillés l'imagination bouleversée et sont restés atteints d'aliénation mentale jusqu'à leur dernier jour.

Le premier — c'était en Italie — se croyait de beurre. Menuisier de son état, il travaillait lentement et prenait des précautions infinies pour ne pas transpirer; aussitôt qu'une goutte de sueur perlait son front, il s'enfuyait éperdu à la cave, persuadé qu'il commençait à fondre, et là s'inondait de grands seaux d'eau glacée.

Il ne maniait la scie et la varlope qu'avec terreur, et seulement en hiver, sa saison chérie. On lui aurait donné un million pour traverser, en plein soleil de juillet, la place de la ville, qu'il ne l'eût pas accepté: il préférerait, et avec raison, être pauvre et vivant que riche et fondu. Il mangeait froid, il buvait froid, il se réchauffait en se frottant les mains et en battant la semelle, et toujours juste ce qu'il fallait pour ne pas geler. Son sommeil, en été surtout, était peuplé de songes effrayants: il se voyait entièrement, non pas décharné, mais débeurré, son squelette nageant dans une mare de beurre en fusion; la nuit, au moindre bruit, il bondissait hors de sa couche craignant un incendie. Il trouvait les

allumettes une invention du diable, dont, du reste, le feu était l'image. Il se conduisait bien par nature, mais aussi pour ne pas aller fondre en enfer après sa mort. Jamais il ne voulut se marier, et mourut un soir d'une attaque d'apoplexie, en entendant crier *au feu!* dans la maison.

L'autre maniaque du même genre que j'ai connu était originaire du canton de Vaud; il était couvreur de son métier et habitait une ville fribourgeoise, station du chemin de fer de la Suisse occidentale.

Un jour qu'il était occupé à imbriquer des tuiles sur un toit, il fit un faux pas et tomba d'une hauteur de quarante pieds dans la cour, sur un tas de sable. Il n'avait aucune fracture, mais une fièvre cérébrale terrible le retint au lit trois semaines. Il se rétablit physiquement, mais son cerveau resta éternellement malade de cette chute. Il eut de ce jour l'idée fixe qu'il était de verre. On comprend qu'un homme ainsi fait ne va pas s'asseoir sur le bord d'un toit; aussi n'y retourna-t-il plus jamais. Comme il était honnête père de famille et qu'il possédait une assez bonne écriture, on lui donna un emploi de copiste dans un bureau de l'Etat. Pour lui, il n'avait pas peur de fondre, et le soleil ni la pluie ne lui faisaient peur; ce qu'il craignait, c'étaient les chutes. Le moindre choc lui faisait dresser les cheveux sur la tête; il devenait pâle comme un mort quand il entendait briser une vitre et s'évanouissait au premier coup de canon. Il n'a jamais tant souffert qu'à la prise de Fribourg, en 1847, où il resta trois jours et trois nuits caché au fond d'une cave, comme les assiégés de Strasbourg. Je le vois encore descendre les escaliers de pierre de la chancellerie, avec les précautions d'un enfant, serrant fiévreusement le garde-fou; je vois encore ses bottes armées de crampons qu'il aiguillait chaque soir à la lime; et son inspection des pieds des chaises et des tabourets! et sa peur du verglas! et son effroi à la vue des gros bâtons ou des chevaux lancés au trot! — Eh bien! il vécut ainsi vingt-deux ans dans la crainte. On le trouva un jour mort dans son lit, le jour de la fête des officiers. Les médecins ont émis l'opinion qu'il avait succombé à l'effroi que lui avait causé le bruit du canon. J. D.

Notes historiques

Entrée du général Ménard à Lausanne.

Dès la fin de décembre 1797, tout était en mouvement à Lausanne et dans le reste du pays. Partout il se formait des réunions pour seconder les changements qui se préparaient, ou pour les diriger.

Déjà le 9 janvier 1798, des patriotes de Lausanne avaient formé un comité, sous le nom de *Comité de réunion*, dans le but de concourir à la défense du pays, s'il était attaqué par les Bernois, de surveiller les menées des ennemis de la Révolution et de contribuer, avec les autorités de la ville, au maintien de l'ordre.

D'un autre côté, les députés de quelques villes et villages du pays, nommés plus ou moins réguliè-

ment, se rendirent à Lausanne et y formèrent le noyau de l'*Assemblée provisoire du pays de Vaud*, qui se recruta peu à peu, et annonça, le 25 janvier, par une proclamation, qu'elle s'était constituée.

Une division de l'armée d'Italie sous les ordres du général Ménard était stationnée en Savoie, et sur l'extrême frontière, dans le pays de Gex.

Berne avait nommé pour son général dans le pays de Vaud, le colonel de Weiss, bailli de Moudon, qui résidait au château de Lucens et avait établi son quartier général à Yverdon.

Le colonel de Rovéréaz ralliait en même temps, en faveur de Berne, un certain nombre de paysans, surtout dans le département de Morges, dont il était major.

Sur ces entrefaites, la France, qui avait dans le temps garanti le traité de 1564, entre Berne et le duc de Savoie, traité assurant les franchises du pays de Vaud, que Berne avait successivement anéanties, trouva là un excellent moyen d'intervenir dans nos affaires. Le Directoire français appuya les réclamations des patriotes vaudois, en déclarant qu'il les prenait sous sa protection.

Dès ce moment la révolution marcha d'un pas plus assuré. L'indépendance du pays de Vaud fut proclamée le 24 janvier 1798.

Frédéric-César de la Harpe, revenu de Russie en 1795, était à Paris. Il agissait auprès du Directoire avec Ochs et d'autres patriotes suisses.

Un incident vint précipiter les événements. Le 25 janvier, Ménard envoya un aide de camp nommé Autier, au général de Weiss, pour l'inviter à faire retirer les troupes bernoises du pays de Vaud. Autier était accompagné de MM. Perdonnet et Detrey, membres de l'Assemblée provisoire.

Deux hussards français et deux dragons vaudois leur avaient été donnés pour escorte. Arrivés de nuit près de Thierrens, village dévoué aux Bernois, ils rencontrèrent une patrouille de paysans qui fit feu. Les deux hussards français tombèrent. L'aide de camp et ceux qui l'accompagnaient retournèrent sur leurs pas.

Ce fait, qui ne fut probablement que le résultat d'un malentendu, de l'obscurité et de l'inexpérience de la garde de Thierrens, n'en eut pas moins un grand retentissement. Deux ou trois semaines après, le général Brune le qualifiait encore au sein de l'Assemblée provisoire, comme une *hostilité barbare dont l'histoire des peuples policés n'offre aucun exemple*, et comme montrant aux Vaudois à quels ennemis leur sort était confié.

Les membres du *Comité de réunion* de Lausanne veillaient, à tour de rôle, au local des séances, afin de pouvoir faire appeler leurs collègues au moindre événement. Le nommé B..., qui y passa la nuit du 27 au 28 janvier, reçut tout à coup une lettre d'un commissaire de guerre français, lui annonçant l'entrée des troupes françaises pour le lendemain. Il envoya immédiatement cette missive au président du Comité, M. Wild, d'Ouchy.